

CE QUE LA LOI SUR LES GAZ ET HUILES DE SCHISTE N'INTERDIT PAS

LE 11 MAI 2011 SYLVAIN LAPOIX

Adoptée le 11 mai, la loi semble barrer la route à un exploitation destructrice des hydrocarbures de schiste... mais laisse la porte ouverte à de nombreuses autres possibilités.

La loi sur les gaz et huiles de schiste **avait d'abord vocation** à « *abroger les permis* » de gaz et huiles non conventionnels accordés en France. Finalement, elle ne fera **qu'interdire l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par la fracturation hydraulique**. « *Que ça* », c'est déjà pas mal, estimeront certains : les débats à l'Assemblée nationale qui ont traîné jusqu'à une heure du matin passé mardi 10 mai ont accouché d'un compromis se concentrant sur la « **fracturation hydraulique** ». Or, c'est bien là que le bât blesse : la seule garantie de préservation de l'eau et de l'environnement tient dans ce mot. Au delà, les industriels retrouvent toute liberté.

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player**.

La loi n'interdit pas les permis d'exploration ou d'exploitation des gaz et huiles de schiste...

... il se focalise uniquement sur ceux impliquant « *des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche* ». Autrement dit: jusqu'au forage, tout est permis. Et au delà, ce n'est que la fracturation hydraulique qui est interdite.

La loi n'interdit pas l'usage de techniques consistant à injecter de l'eau sous pression chargée de produits chimiques...

... elle ne rend illégale que « *la fracturation hydraulique* ». **Pour reprendre la formule d'Yves Cochet**, il suffit de renommer la méthode « *Kärcher sous-terrain* » et les industriels peuvent reprendre tranquillement leur exploitation! Comme nous l'avions relevé **dans notre décryptage, un amendement du groupe SRC** proposait pourtant d'interdire également « *toute autre technique nécessitant d'injecter dans la roche-mère des adjuvants chimiques ou une quantité d'eau importante* ». Mais c'est le camp de « *l'innovation* » technologique qui a remporté la manche, suivant l'idée selon laquelle le législateur doit laisser aux exploitants la liberté de développer d'autres méthodes.



La loi n'interdit pas l'exploitation d'hydrocarbures offshore

...

... le terme « *non conventionnels* » ayant disparu, les explorations et exploitations prévues au large de la Côte d'Azur ou de la Guyane restent parfaitement légales.

La loi n'interdit pas l'exploitation des schistes bitumineux...

... tombant également sous le terme « *non conventionnel* », les schistes bitumineux ne sont ni mentionnés, ni visés par cette loi, alors même que la France pourrait comporter sur son territoire certains sites exploitables. Parmi les techniques d'extraction, on peut énumérer le « *strip mining* » et le « *open pit mining* » (consistant à trépaner des montagnes où est enfermée la ressource) ainsi que le "true in-situ process" (TIS) par lequel le pétrole non « finalisé » est chauffé en profondeur avant d'être extrait. Autant de façon d'éviter toute forme de fracturation hydraulique tout en assurant une production pétrolière extrêmement nocive pour l'environnement.

La loi n'interdit pas l'expérimentation de « nouvelles techniques »...

... elle prévoit même dans son quatrième article des expérimentations « *à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public* ». Autrement dit, c'est l'État lui-même qui réalisera les tests nécessaires au développement de nouvelles techniques d'exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

La loi ne met pas en place de contrôle des conséquences écologiques de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels...

... le rapport cité plus haut ne vise qu'à établir un suivi de « *l'évolution des techniques d'exploration et d'exploitation et la connaissance du sous-sol français, européen et international en matière d'hydrocarbures liquides ou gazeux*. » En clair, il s'agit avant tout de connaître l'état actuel des réserves de pétrole et de gaz, ainsi que les derniers développements techniques disponibles en la matière. Tout ça, certainement, dans la très louable intention d'assurer « *la souveraineté énergétique du pays* ». En clair, **comme l'a si bien dit Greenpeace** : reculer pour mieux forer.

Photo Flickr CC : **Dustin Gray ; Ari Moore.**

HEPTAN

le 11 mai 2011 - 21:57 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est désolant... Contre qui se bat on? contre les personnes qui sont censées

nous protéger... j'en pleurerai :(, on se croirait au Québec à qui on a fait miroiter les mêmes miracles...
Bon, va y avoir des pneus à crever bientôt :-/

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PIERRE

le 12 mai 2011 - 1:48 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est du tappe à l'oeil cette loi, un affront à l'intelligence des citoyens, personnes ne va accepter cette loi.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GAUTIER

le 12 mai 2011 - 11:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Ainsi forent forent forent les petits parlementaires,
Ainsi forent forent forent....*

75000euros d'amende. C'est pas cher payé le puit, au prix du gaz ;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BEHEMOTH

le 13 mai 2011 - 18:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Mes enfin, quand s'y met-on ?

Vraiment.

Toute pollution est au sens « propre » du terme, crime contre l'humanité.

Et les créatures prétendument « au pouvoir » sont exactement coupables de haute trahison, d'empoisonnement volontaire, etc.

« Dégage ! »

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PASTO

le 13 mai 2011 - 21:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



pour bien faire, faudrait ne plus utiliser d'énergie à base d'hydrocarbure...Mais pouvons nous en passer? Car le carburant, entre autre, que l'on utilise pollue lors de son extraction dans d'autres régions du monde, sans parler des régimes douteux qui en tirent profit.Et là... Et bien là, on fait son plein, et puis ...Rien. On se plaint peut être d'un prix au litre exorbitant. Mais bon, surtout pas de ça chez nous et je garde ma bagnole et tout ce qui va avec.

Je pense que les années à venir ne vont pas être faciles.Il va falloir se désintoxiquer de l'or noir et autres dérivés. Pas simple. Peace.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ABIBI

le 15 mai 2011 - 7:55 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Faut juste leur foutre sur la tronche et leur faire péter les installations. Le seul problème est que les citoyens ne voudront jamais perdre leur dépense énergétique...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BONNAURE

le 5 juin 2011 - 18:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Comment peut on jouer avec notre planète sans se poser trop de question ...
Dans le cadre de cette action...rien ne nous garantit la bonne qualité du résultat ???
Je suis avec mon fils Fred pour cette opération ...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

L'OEIL QUI COURT

le 6 juillet 2011 - 20:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci pour cet exposé très clair de la situation

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

9 pings

Ce que la loi sur les gaz et huiles de schiste n'interdit pas » De l'eau dans le gaz
le 12 mai 2011 - 6:54

[...] Lire la suite sur Owni [...]

Ce que la loi sur les gaz et huiles de schiste n'interdit pas « les moutons enragés
le 12 mai 2011 - 22:35

[...] owni.fr J'aimeSoyez le premier à aimer ce [...]

Gaz de schiste : l'UMP, cheval de Troie de Total à l'Assemblée « Gaz de Schiste
Provence le 16 mai 2011 - 16:01

*[...] je t'embrouille, l'UMP a réussi son coup car à de rares exceptions près, tel que le
site OWNI, on pouvait lire à la Une des journaux, sur le web ou ailleurs, un titre quasi
unique « Gaz de [...]*

Gaz de schiste : l'Ain est concerné, la droite prône le « ni ni l » le blog de
Bertrand Jacquier le 27 mai 2011 - 10:09

*[...] le signale OWNI : La loi sur les gaz et huiles de schiste avait d'abord vocation à
« abroger les permis » de [...]*

GAZ TOI DE LA » Blog Archive » WikiLeaks éclate une bulle de schiste le 3
septembre 2011 - 8:42

[...] Ce que la loi sur les gaz et huiles de schiste n'interdit pas [...]

L'Élysée couvre les gaz de schiste : seulement trois permis abrogés (sur 64
actuellement en cours) ... l Résistance Inventerre le 5 octobre 2011 - 0:05

*[...] et des autres réservoirs comme le offshore profond, les gaz de houille, les schistes
bitumineux... Au final, le texte voté le 13 juillet ne définit en fait pas grand chose. Pas
même en quoi consiste la fracturation [...]*

L'Élysée couvre les gaz de schiste « BASTA!GAZ le 15 octobre 2011 - 21:42

[...] et des autres réservoirs comme le offshore profond, les gaz de houille, les schistes bitumineux... Au final, le texte voté le 13 juillet ne définit en fait pas grand chose. Pas même en quoi consiste la fracturation [...]

GAZ TOI DE LA » Blog Archive » L'ÉLYSÉE COUVRE LES GAZ DE SCHISTE le 29 novembre 2011 - 0:19

[...] des autres réservoirs comme le offshore profond, les gaz de houille, les schistes bitumineux... Au final, le texte voté le 13 juillet ne définit en fait pas grand chose. Pas même en quoi consiste la fracturation [...]

Plus de gaz de schiste en Bulgarie » revue du web, Just another weblog le 19 janvier 2012 - 11:44

[...] mélangée à des produits chimiques sous haute pression (contrairement à la loi française qui ne visait que le terme "fracturation hydraulique"). Le vote s'est tenu quelques jours après des manifestations contre l'exploitation de [...]